COMMUNE DE SURPIERRE

CONSEIL GÉNÉRAL DU 05 MAI 2026

PROCÈS-VERBAL

La présente séance est constitutive et, à ce titre, provisoirement présidée par M. Jean-Marie Torche, le Doyen, qui salue le Conseil communal (CC), présent à titre consultatif, ainsi que les élus de la nouvelle législature. Il les remercie de leur participation et rappelle que le Conseil général (CG) a été institué afin de représenter la population, soulignant l'importance de relever ensemble les défis à venir dans un esprit de collaboration.

La séance a été convoquée à 20h00 par le biais :

- d'un courrier pour les membres ;
- d'un tout-ménage pour le public ;
- d'une publication sur le site internet *www.surpierre-fr.ch* pour le public également.

L'ensemble du Conseil général participe à ladite séance, ce qui leur permet de délibérer valablement, le quorum étant atteint.

L'assemblée est enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Le Président précise que l'enregistrement sera effacé lorsque le procès-verbal de cette assemblée aura été approuvé.

L'ordre du jour est présenté. Celui-ci ne donne lieu à aucune remarque.

Sur demande de Raphaël Thierrin, la Secrétaire, Laurane Dénervaud se présente.

Après son discours le Doyen désigne 4 scrutateurs pour former le bureau provisoire :

Noémie Bähni, Stéphanie Catillaz, Jessica Matthey et Loïc Ballif.

Choix du mode de convocation :

Il est souhaité que la convocation paraisse au minimum 10 jours avant la séance dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, qu'elle soit publiée au moins 15 jours à l'avance avec les documents sur le site internet *www.surpierre-fr.ch* et qu'elle soit transmise par courriel aux membres également 15 jours avant la séance.

➔ Vote : cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Élection du Président et du Vice-Président :

Selon l'art. 32 de la Loi sur les communes (LCo), le président et le vice-président sont élus pour une période de douze mois. Ils ne peuvent être réélus dans leur fonction au cours d'une même législature. Ils ne sont pas non plus en droit de faire partie de la Commission financière.

- Liste 1 : Anne Thierrin propose Jean-Marie Torche en tant que Président

  ➔ Vote : cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- Liste 1 : Nicole Vaucher propose Anne Thierrin en tant que Vice-Présidente

  ➔ Vote : cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le Président, la Vice-Présidente et les scrutateurs constituent le bureau. Ils seront notamment chargés de déterminer l'ordre du jour et de statuer sur les motions et les initiatives.

Scrutateurs / suppléants :

Il est ensuite proposé d'élire 3 scrutateurs, puis 3 suppléants pour la période administrative.

➔ Vote : cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- Liste 1 : Anne Thierrin propose Stéphanie Catillaz et Noémie Bähni en tant que scrutatrices
- Liste 3 : Jessica Matthey propose Loïc Ballif en tant que scrutateur

➔ Vote : cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- Liste 1 : Anne Thierrin propose Clémence Pollo en tant que scrutatrice suppléante
- Liste 3 : Loïc Ballif propose Céline Bähni et Jessica Matthey en tant que scrutatrices suppléantes

➔ Vote : cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Élection des membres de la commission financière (CoFin) :

Le CC et le Président proposent d'élire 5 membres à la CoFin. D'autres souhaitent que 7 membres soient élus.

Pascal Thierrin affirme que, selon son expérience, 5 membres sont suffisants en raison des sujets traités.

Julien Tüscher exprime également son point de vue. Selon lui, un groupe de cinq membres suffit pour débattre des sujets concernés. Il souligne que la planification financière ainsi que les comptes sont présentés une fois par an à la CoFin et que, dès qu'un aspect financier entre en jeu, cette dernière est impliquée.

Raphaël Thierrin propose néanmoins de porter la CoFin à 7 membres. Selon lui, cette commission devrait également revêtir une dimension formatrice pour de potentiels futurs élus au CC.

➔ Vote : la majorité accepte la proposition à 7 membres.

- Liste 1 : Anne Thierrin propose Marc-Henri Chevalley, Pascal Thierrin, Samuel Girard, Nicole Vaucher et Stéphanie Siegenthaler
- Liste 2 : Steven Barthelme propose Julien Ropp
- Liste 3 : Jessica Matthey propose Loïc Ballif

➔ Vote : cette proposition est acceptée à l'unanimité

Élection des membres pour la commission d'aménagement du territoire :

Le CC et le Président proposent d'élire 5 membres à la commission d'aménagement du territoire. D'autres souhaitent que 7 membres soient élus. Il est également précisé que 2 membres du CC prendront part à cette commission.

➔ Vote : la majorité accepte la proposition à 7 membres.

- Liste 1 : Anne Thierrin propose Raphaël Thierrin, Benoît Torche et Patrick Herrmann
- Liste 2 : Julien Ropp propose Maria Laura Alvarez
- Liste 3 : Loïc Ballif propose Jessica Matthey, Yves-Patrick Maillard et Stéphane Baeriswyl

➔ Vote : cette proposition est acceptée à l'unanimité

Élection des membres pour la commission naturalisations :

Il est proposé que 5 membres soient élus à la commission des naturalisations.

➔ Vote : cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- Liste 1 : Anne Thierrin propose Stéphanie Catillaz, Elisa Rüeger et Diana Mette
- Liste 3 : Julien Ropp propose Steven Barthelme
- Liste 2 : Loic Ballif propose Céline Bähni

Vote : cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Élection des membres à la commission des constructions et bâtiments :

Le CC et le Président proposent d'élire 5 membres à la commission des constructions et bâtiments. D'autres souhaitent que 7 membres soient élus.

➔ Vote : la majorité accepte la proposition à 7 membres.

- Liste 1 : Anne Thierrin propose Nicolas Thierrin, Sekaran Peethamparam, Kevin Rapin, Stéphane Jauquier et Clémence Pollo
- Liste 1 : Nicole Vaucher propose Anne Thierrin
- Liste 3 : Loïc Ballif propose Stéphane Baeriswil

➔ Vote : cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Élection des membres de la commission énergie-éolienne :

Il est proposé que 5 membres soient élus à la commission énergie-éolienne.

➔ Vote : cette proposition est acceptée à l'unanimité

- Liste 1 : Anne Thierrin propose Samuel Girard, Stéphanie Siegenthaler et Carmen Girard
- Liste 2 : Steven Barthelme propose Julien Ropp
- Liste 3 : Loïc Ballif propose Yves Patrick Maillard

➔ Vote : cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Élection des membres à la commission spéciale tracteur multiusage :

Il est proposé que 3 membres soient élus à la commission spéciale tracteur multiusage.

➔ Vote : cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- Liste 1 : Anne Thierrin propose Sekaran Peethamparam, Benoît Torche et Nicolas Thierrin

Vote : cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Élection des membres à la commission Arrobroye :

Il est proposé que 3 membres soient élus à la commission Arrobroye.

➔ Vote : cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- Liste 1 : Anne Thierrin propose Patrick Herrmann, Samuel Girard et Jérémy Cuénoud

Vote : cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Élection des membres à la commission spéciale épuration-séparation des eaux de Villeneuve

La parole est donnée à Marc-Henri Chevalley pour défendre son point de vue. Il estime ne pas avoir reçu toutes les réponses à ses questions, et sur recommandation de la Préfecture, considère qu'il devrait insister auprès du CC. Par ailleurs, il s'interroge sur les raisons pour lesquelles le bureau dans lequel travaille le Syndic s'est vu attribuer le mandat.

Raphaël Thierrin partage le même avis. La participation des riverains est nécessaire notamment au vu du coût des travaux.

Au nom du CC, Julien Tüscher indique qu'une commission est chargée d'examiner le dossier au préalable. Les autres questions devront être posées dans le cadre d'un CG. Concernant le suivi des travaux, il précise que l'épuration dans le secteur dont il est question sera mise en service au début de ce mois de juillet et que les comptes devraient être bouclés d'ici à la fin de l'année 2026. Il ajoute qu'une commission de bâtisse pourrait être constituée, mais qu'une commission d'enquête ne lui paraît pas nécessaire. Le CC s'interroge dès lors sur la mise en place d'une telle commission et n'en voit pas la pertinence. Enfin, il rappelle que l'organe de révision a accès aux pièces comptables, contrairement à la CoFin.

Maria Laura Alvarez partage l'avis de Messieurs Chevalley et Thierrin. Elle est, elle aussi, curieuse d'obtenir des réponses à ses questions.

Jessica Matthey rappelle que le Conseil général constitue l'organe législatif et que, pour obtenir des réponses, il convient de s'adresser au CC par écrit. Elle précise également que la décision a été validée sans opposition et qu'il est désormais trop tard pour revenir sur celle-ci.

Alexandre Gorret précise que l'ensemble des travaux a fait l'objet de procédures d'appels d'offres et que les mandats ont, à chaque fois, été attribués aux offres les plus avantageuses. De plus, étant donné que Julien travaille pour l'entreprise mandatée, il s'est récusé de la séance du CC à chaque fois que le sujet était abordé.

Anne Thierrin propose d'aller de l'avant tout en passant outre cette commission.

Le Président se permet d'ajouter qu'il aurait fallu agir préalablement, lors de l'Assemblée.

➔ Vote : la majorité renonce à la mise en place de cette commission.

Au therme de cette séance, Julien Tüscher, Syndic, remercie et félicite les élus pour la création de ce CG. Il prie les membres de réserver les dates suivantes, lesquelles devront être confirmées :

- mardi 27 octobre 2026 ;
- mardi 15 décembre 2026.

Le Président rappelle qu'une date sera fixée pour l'élaboration du règlement du CG.

Par ailleurs, il informe les participants qu'une formation est proposée les 20 et 21 mai 2026, sur inscription. Dans la mesure du possible, il souhaite que les scrutateurs y accompagnent le Président et la Vice-Présidente.
Il profite également de remercier sincèrement les membres du CG pour leur participation et leur dévouement.

Anne Thierrin remercie à son tour tous les membres du CG et particulièrement le Président de s'être engagé dans cette expérience.

Le Président lève l'assemblée à 21h05 et convie l'ensemble des personnes présentes à partager un moment ensemble lors de l'apéritif offert par la Commune.

Le Président
Jean-Marie Torche

La Secrétaire
Laurane Dénervaud